

Les critères d'inertie à respecter

- *Substances utilisées pour fabriquer le matériau autorisées par les listes positives (monomères, additifs dont matières colorantes)*
- *Matières organiques volatiles libres inférieures à 0,5 %*
- *Migration globale inférieure à 10 mg/dm² ou 60 mg/kg*
- *Migrations spécifiques inférieures aux LMS :*
 - Organoétains (< 0,1 mg/kg)
 - Pas de réaction positive au test des peroxydes de la Pharmacopée Européenne

Les textes applicables

Arrêté du 25 novembre 1992 relatif aux matériaux et objets en élastomères de silicone mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires